

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé
Sous-direction de la Santé – Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques.

2018 DASES 417 G Subventions (303 600 euros), conventions et avenants dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris, en particulier le quart nord-est parisien (principalement les 10^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements), présente depuis quelques années une visibilité accrue des consommations et des trafics de produits stupéfiants.

Ces territoires concentrent, en différents endroits, une population poly-consommateurs de drogues, avec une intrication de scènes de consommation (avec une prédominance de crack), d'activités illicites, délictueuses, voire criminelles liées aux trafics (dont sont victimes les riverains mais également les usagers de drogues) et un phénomène d'errance et de sans-abrisme.

Ces trois problématiques ne se réduisent pas les unes aux autres, mais leur conjonction crée des zones d'exclusion et de tensions générant des difficultés importantes de régulation de l'espace public. Il est constaté : une accessibilité de plus en plus grande, la diversification des profils des consommateurs, une plus grande visibilité des scènes de consommation et la nécessité de nouvelles réponses adaptées.

A titre d'exemple, le campement de la Porte de la Chapelle dit « squat de la Colline » cristallise cette visibilité des usagers dans l'espace public.

La collectivité parisienne s'est engagée pour la réduction des risques et des dommages liés aux drogues depuis de nombreuses années. Mobilisée au quotidien sur cette question, elle a souhaité apporter, en concertation avec ses partenaires, des réponses adaptées face aux évolutions des situations constatées notamment au cours des derniers mois.

Ainsi, la Ville de Paris, la Préfecture d'Ile-de-France (PRIF), l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS), la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), la Préfecture de Police (PP), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) et les acteurs associatifs de la réduction des risques et des dommages ont conduit des discussions en vue de mettre en œuvre un plan global d'action pour améliorer la régulation de l'espace public et assurer la tranquillité des riverains, réprimer les trafics, renforcer les dispositifs de prise en charge sanitaire, médico-sociale et sociale des usagers de drogue et conduire une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris.

L'objectif de ce plan est d'appréhender et de traiter de manière globale les problématiques auxquelles sont confrontés les riverains, les usagers de drogues et les publics en errance fréquentant notamment les scènes de consommation à Paris, en mobilisant l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés.

Il s'agit d'apporter une réponse sanitaire et sociale mais aussi sécuritaire qui s'ordonne autour de 4 principes :

- La prévention et la réduction des risques en direction des personnes dépendantes ;
- La prise en charge médico-sociale et l'accompagnement social des usagers de drogues les plus désocialisés et aussi les plus présents dans l'espace public, en particulier en renforçant leur accès aux lieux d'accueil et à l'hébergement ;
- La régulation de l'espace public et la lutte contre l'insalubrité, les incivilités et le sentiment d'insécurité ;
- La répression des trafics et activités délinquantes associées.

C'est dans ce contexte que je vous propose, par le présent projet, d'accorder, dans une première étape de mise en œuvre du plan, le soutien du Département de Paris à cinq associations qui ont la volonté d'agir auprès de publics particulièrement vulnérables, en situation de précarité et d'exclusion et inscrits dans des conduites à risques (consommateurs de produits psycho-actifs, alcool, etc.).

Soutenues financièrement par la collectivité parisienne depuis plusieurs années, ces structures participent à la mise en œuvre des politiques publiques.

Fortes de leur expérience, elles proposent d'inscrire leur action dans les orientations du plan d'action qui visent à renforcer les dispositifs sanitaires et sociaux existants. Ces actions répondent aux objectifs suivants :

- Mettre en place des maraudes de médiation sociale quotidiennes sur les sites les plus fréquentés par les usagers de drogues : actions proposées par les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) Aurore Ego, Gaia Paris, et le Groupe Sos Solidarité-CAARUD Kaléidoscope.
- Renforcer le dispositif d'accès aux matériels de réduction des risques porté par l'association SAFE (augmentation du nombre de distributeurs de kits d'inhalation pour les fumeurs de crack et de la fréquence des tournées d'approvisionnement sur certains sites) ;
- Renforcer l'accompagnement sanitaire et social mis en œuvre par le service ASSORE de l'association AURORE pour permettre d'augmenter le nombre de personnes suivies (100 personnes au lieu de 50).

Ces actions contribuent pleinement à résoudre des problématiques ciblées freinant l'insertion sociale des publics précaires notamment en permettant de réduire la stigmatisation de ces publics. Elles bénéficient en parallèle du renforcement du soutien financier des services de l'Etat.

Vous trouverez dans les fiches techniques, ci-jointes, des éléments d'informations complémentaires sur les activités des associations ainsi que sur leur situation financière.

Au regard de l'engagement de la Ville de Paris pour apporter des réponses adaptées aux problématiques liées à des scènes de consommation identifiées, au phénomène d'errance et de sans-abrisme, je vous propose d'attribuer les financements suivants au titre de l'année 2018 dans le cadre de trois conventions pluriannuelles et de deux avenants aux conventions précédemment conclues.

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSE
--------------	-----------------

Association AURORE pour son service ASSORE	71 600 €
Association AURORE pour son service EGO	60 000 €
Association GAIA PARIS	60 000 €
Groupe SOS Solidarité	60 000 €
Association SAFE	52 000 €
TOTAL	303 600 €

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental